

EMPLOI SALARIÉ

Plus de 70 000 salariés en 2005

Pour la deuxième année consécutive, les créations d'emplois atteignent un niveau soutenu, qui permet aux effectifs salariés de dépasser en 2005 la barre des 70 000 personnes.

En moyenne sur l'année 2005, 70 291 salariés ont été déclarés à la CAFAT, soit 3,9% de plus qu'en 2004 et la création de 2 618 emplois en un an.

Le niveau des créations d'emploi atteint donc un niveau plus que satisfaisant, et ce pour la deuxième année consécutive (2 854 emplois créés en 2004).

Le **secteur privé**, avec 48 768 emplois en moyenne sur l'année 2005 (soit 69,4% du total), enregistre la plus forte progression. Avec +4,9% en un an, il est à l'origine de la création de 2 263 emplois en 2005. Au sein du privé, certains secteurs d'activité sont particulièrement dynamiques : la construction (408 emplois créés) et les services (1 582 emplois créés), au sein desquels l'Immobilier, locations et services aux entreprises (+548 emplois), les "Hôtels et restaurants" (+333 emplois), les "Commerces et réparations d'automobiles" (+211 emplois) et les "Transports et communications" (+195 emplois) ont été fortement créateurs d'emplois.

Les industries ont connu une hausse moins soutenue, avec 312 emplois créés en un an. Cependant, plus des trois quarts (81,5%) des créations sont concentrées dans quatre branches, à savoir les "Industries agroalimentaires" (+78 emplois), la "Métallurgie" (+72 emplois), le "Travail des métaux" (+68 emplois) et enfin, l'"Extraction de minerais métalliques" (+39 emplois). Enfin, seule l'agriculture est en baisse d'effectifs, avec 39 emplois en moins sur un an. Au sein de

Emploi salarié par secteur d'activité en 2004 et 2005 (moyenne annuelle)

	Effectif		Variation	
	2004	2005	Nbre	%
Secteur privé	46 505	48 768	2 263	4,9
Agriculture, chasse, sylviculture	1 758	1 709	- 49	-2,8
Pêche, aquaculture	522	532	11	2,1
Industries extractives	1 119	1 181	63	5,6
Industries manufacturières	6 121	6 346	224	3,7
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	736	762	26	3,5
Construction	5 983	6 390	408	6,8
Commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques	7 936	8 147	211	2,7
Hôtels et restaurants	2 712	3 045	333	12,3
Transports et communications	3 438	3 633	195	5,7
Activités financières	1 579	1 625	46	2,9
Immobilier, locations et services aux entreprises	4 244	4 791	548	12,9
Administration publique	607	624	18	2,9
Education	2 662	2 670	8	0,3
Santé et action sociale	1 361	1 489	128	9,4
Services domestiques	1 989	2 042	53	2,6
Services collectifs, sociaux et personnels	3 710	3 753	44	1,2
Activités extra-territoriales	30	31	1	1,7
Secteur public	21 168	21 523	355	1,7
Total	67 674	70 291	2 618	3,9

Sources : CAFAT, ISEE

Unités : nbre, %

ce secteur, l'"Agriculture, chasse, sylviculture" perd 49 emplois, alors que les activités de "Pêche aquaculture" en ont créé 11.

En moyenne sur l'année 2005, les emplois salariés dans le secteur privé étaient répartis à hauteur de 65% dans les services, 17% dans l'industrie, 13% dans la construction et 5% dans l'agriculture.

Le **secteur public**, avec 21 523 emplois en moyenne sur l'année 2005, a connu une faible aug-

mentation : +1,7% sur l'année et la création de 355 emplois.

Dans le détail, les agents contractuels sont en diminution (-3,2%) alors que les fonctionnaires sont plus nombreux (+5,1%).

Ainsi, dans la lignée de ce qui est enregistré depuis deux ans et conformément aux mesures d'intégration des contractuels votées par le congrès en 2003, la part de ces derniers est en nette diminution dans le secteur public : 37,3% fin 2005 contre 42,2% fin 2002.

La répartition des emplois publics selon la collectivité et le statut en 2005 (moyenne annuelle)

Collectivité	Contractuels	Fonctionnaires		Total	Total
		Etat	Nouvelle-Calédonie		
Etat	919	5 525	998	6 523	7 442
Nouvelle-Calédonie	493	93	1 279	1 372	1 865
Etablissements publics	2 972	275	1 817	2 092	5 064
Provinces	2 010	116	2 318	2 434	4 444
Sud	932	102	1 418	1 520	2 452
Nord	632	14	531	545	1 177
îles Loyauté	446	-	369	369	815
Communes	2 013	2	710	712	2 725

Sources : CAFAT, ISEE

Unité : nbre

•••• Méthode ••••

Les statistiques sur l'emploi salarié sont issues des déclarations CAFAT (embauche et débauche). Transmises trimestriellement à l'ISEE, les données recueillies dans ces déclarations sont retravaillées par l'Institut selon certains critères économiques.

Ainsi, l'ISEE procède tout d'abord à un remaniement de forme afin de pouvoir présenter les effectifs salariés dans la Nomenclature d'Activités Françaises (nomenclature officielle selon le décret n°92-1129 du 2 octobre 1992 publié au JONC n° 6896 du 2 février 1993).

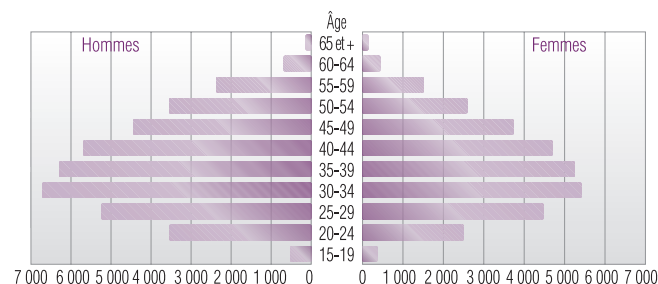
Des modifications de fond sont ensuite apportées par rapport aux chiffres bruts transmis par la CAFAT. D'une part, l'ISEE ne prend en compte ni les stagiaires, ni les salariés de la formation professionnelle continue et des régimes d'aide à l'emploi ; d'autre part, l'ISEE répartit au prorata du nombre d'employeurs, les salariés qui sont soumis à plusieurs contrats de travail.

En 2005, le secteur public employait ainsi presque un salarié sur trois en Nouvelle-Calédonie. Parmi ces emplois publics, 61,0% étaient occupés par des fonctionnaires (de l'Etat ou de la Nouvelle-Calédonie) et 39,0% par des contractuels.

La ventilation de ces emplois publics par employeur laisse apparaître qu'en 2005, 7 442 travaillaient pour l'Etat (soit 34,5% du total), 4 444 pour les provinces (soit 20,6%, répartis à hauteur de 55,2% pour le Sud, 26,5% pour le Nord et 18,3% pour les îles Loyauté), 2 725 pour les communes (12,7%), 1 865 pour la Nouvelle-Calédonie (8,7%) et 5 064 dans les établissements publics locaux ou nationaux (23,5%).

Secteurs publics et privés confondus, la pyramide des âges laisse apparaître une population salariée relativement jeune : 40,9% des salariés ont moins de 35 ans en 2005 et seulement 16,2% ont plus de 50 ans. La tranche d'âge quinquennale la plus représentée est celle des 30-34 ans (17,2%), suivie de près par les 35-39 ans (16,4%), les 40-44 ans (14,8%) et les 25-29

Pyramide des âges des salariés en 2005
(moyenne annuelle)



Sources : CAFAT, ISEE

ans (13,8%). Les salariés âgés de 25 ans à 45 ans représentaient ainsi, en 2005, près des deux tiers de la population salariée totale de Nouvelle-Calédonie.

Derrière cette moyenne, il apparaît un secteur privé beaucoup plus jeune. En effet, alors que dans le privé, 44,5% des salariés ont moins de 35 ans, cette part atteint seulement 32,8% dans le public ; inversement, les plus de 50 ans représentent 14,6% des salariés du privé contre 19,9% dans le public.

La répartition par sexe des salariés en 2005 fait ressortir que 55,7% d'entre eux sont des

hommes, soit un taux de masculinité de 126 hommes pour 100 femmes, stable par rapport à 2004 et en léger recul par rapport à 2003 (128%).

Cette présence plus nombreuse d'hommes se vérifie dans les différentes tranches d'âges, mais elle est plus marquée pour la génération des plus de 50 ans (144 hommes pour 100 femmes) que pour celle des 25-49 ans (120 hommes pour 100 femmes).

Enfin, le taux de masculinité du secteur privé (139) est bien supérieur à celui du public (102), où l'équilibre des effectifs hommes/femmes est quasiment vérifié.

Évolution des salariés dans le secteur privé selon l'activité économique
(moyenne annuelle)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Agriculture	1 673	1 682	1 815	1 894	1 957	2 094	2 192	2 250	2 280	2 241
Agriculture, chasse, sylviculture	1 322	1 308	1 420	1 513	1 548	1 646	1 691	1 773	1 758	1 709
Pêche, aquaculture	352	375	396	381	409	448	501	477	522	532
Industries	7 066	7 265	7 340	7 295	7 399	7 577	7 613	7 732	7 976	8 289
Industries extractives	1 287	1 293	1 288	1 100	1 084	1 145	1 138	1 071	1 119	1 181
Industries manufacturières	5 109	5 294	5 363	5 490	5 589	5 701	5 738	5 926	6 121	6 346
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	670	677	690	704	726	731	737	735	736	762
Construction	4 316	4 120	4 523	4 886	5 017	5 062	5 527	5 495	5 983	6 390
Services	23 160	24 057	24 658	25 550	26 462	27 247	28 079	29 005	30 267	31 849
Commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques	6 464	6 645	6 810	6 983	7 159	7 285	7 483	7 633	7 936	8 147
Hôtels et restaurants	1 979	2 075	2 137	2 273	2 442	2 589	2 624	2 618	2 712	3 045
Transports et communications	2 436	2 589	2 638	2 681	2 829	3 007	3 159	3 238	3 438	3 633
Activités financières	1 325	1 341	1 341	1 364	1 401	1 483	1 523	1 545	1 579	1 625
Immobilier, locations et services aux entreprises	2 596	2 774	2 851	3 121	3 227	3 303	3 489	3 887	4 244	4 791
Administration publique	455	464	477	492	517	534	565	591	607	624
Education	2 318	2 360	2 407	2 450	2 488	2 518	2 557	2 648	2 662	2 670
Santé et action sociale	868	926	989	1 036	1 071	1 148	1 176	1 244	1 361	1 489
Services collectifs, sociaux et personnels	1 353	1 458	1 511	1 607	1 749	1 791	1 889	1 917	1 989	2 042
Activité des ménages	3 347	3 403	3 474	3 522	3 561	3 571	3 590	3 656	3 710	3 753
Activités extra-territoriales	22	23	24	22	21	20	24	30	30	31
Total	36 215	37 124	38 337	39 624	40 835	41 979	43 411	44 482	46 505	48 768

Sources : ISEE, CAFAT

Unité : nbre

En dix ans, les effectifs salariés du secteur privé se sont accrus d'un peu plus du tiers (+37,4%), passant de 35 473 personnes en 1995 à 48 768 en 2005 et

créant ainsi 13 295 emplois. Si cette hausse traduit une croissance annuelle moyenne de 3,2%, certaines années ont été plus créatrices d'emplois

que d'autres. Ainsi, les années 1996, 1997, 2001 et 2003 ont été les années où la croissance de l'emploi a été la plus faible (inférieure à 3%), les années

• Le Salaire Minimum Garanti •

L'article 25 de l'ordonnance n°85-1181 du 13 novembre 1985 précise que l'indexation du SMG suit l'évolution de l'indice officiel du coût de la vie en Nouvelle-Calédonie (indice des prix à la consommation des ménages). Ainsi, lorsque cet indice, publié chaque mois par l'ISEE, enregistre une hausse au moins égale à 0,5% par rapport à l'indice constaté lors de la fixation du Salaire Minimum Garanti immédiatement antérieur, celui-ci est relevé dans la même proportion à compter du 1^{er} jour du mois suivant la publication de l'indice entraînant ce relèvement.

Signé le 20 octobre 2000 par la majorité des partenaires sociaux, le "Pacte social" prévoyait une amélioration du pouvoir d'achat des salariés les plus défavorisés.

C'est ainsi que la loi du pays n°2000-006 du 15 janvier 2001 a ajouté à l'ordonnance de 1985 que, pour tous les salariés, à l'exception de ceux du secteur agricole, les règles de relèvement du SMG énoncées à l'article 25 étaient écartées pendant la période allant du 1^{er} janvier 2001 au 1^{er} juillet 2003. Durant cette période, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pouvait augmenter le salaire minimum garanti par arrêté pris après consultation des signataires du pacte social et de la commission consultative du travail. C'est ainsi que le SMG était passé à 82 000 F.CFP au 1^{er} janvier 2001 et à 100 000 F.CFP au 1^{er} juillet de la même année.

La loi du pays n° 2005-1 du 11 janvier 2005 a de nouveau écarté les règles de relèvement du SMG énoncées à l'article 25 de l'ordonnance de 1985 pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 1^{er} juillet 2007. Durant cette période, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie augmente le SMG par arrêté pris après consultation de la commission consultative du travail. Le SMG est ainsi passé à 110 000 au 1^{er} janvier 2005 et à 115 000 F.CFP au 1^{er} janvier 2006, et passera à 120 000 F.CFP au 1^{er} janvier 2007.

1998, 1999, 2000 et 2002 ont suivi l'évolution moyenne sur la période, avec une croissance comprise entre 3,1 et 3,4% ; enfin, les années 2004 et 2005 se distinguent avec une hausse exceptionnelle supérieure à 4% (respectivement 4,5% et 4,9%).

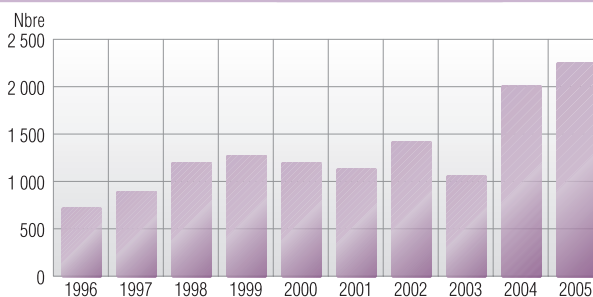
La croissance a été proportionnellement plus forte dans les services (+41,4% soit 9 328 créations d'emplois), la construction (+40,6%, 1 844 créations), l'agriculture (+38,5%, 623 créations) et enfin, l'industrie (+22,1%, 1 500 créations).

Le secteur des services, plus gros pourvoyeur d'emplois du privé puisqu'il comptabilise près des deux tiers des salariés (65,3%), a connu un essor spectaculaire en dix ans, notamment pour les activités "Hôtels-restaurants" (+53,4%), "Immobilier, locations et services aux entreprises" (+105,0%), "Transports et communications" (+39,5%) et "Commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques" (+30,6%). Ces 4 sous-secteurs couvrent 69,2% des emplois créés dans les services ces dix dernières années.

Dans l'agriculture, on distingue la "Pêche-aquaculture" qui a progressé plus rapidement (+57,4% en dix ans) que les activités de l'"Agriculture, chasse, sylviculture" (+33,5%).

Enfin, les créations d'emplois dans l'industrie proviennent en grande majorité des "Industries

Évolution des créations d'emplois dans le secteur privé



Source : IEO

manufacturières" (+30,0%), alors que la "Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau" ne progresse que de 13,4% et que les "Industries extractives" sont en léger recul sur la période de 4,3%.

En 2005, les salariés rémunérés au **salaire minimum garanti** ont perçu un salaire mensuel brut de 110 000 F.CFP pour 169 heures de travail, correspondant à un taux horaire de 650,89 F.CFP.

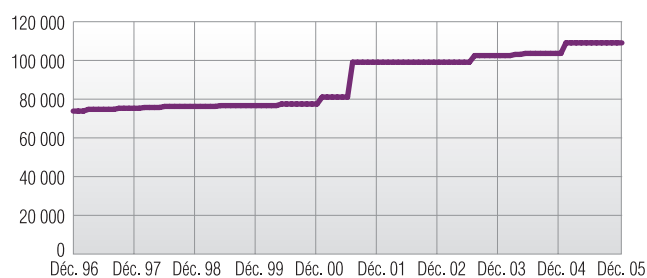
En hausse de 4,5% par rapport à 2004, le SMG a ainsi progressé plus vite que l'inflation (2,6%

sur la même période), assurant ainsi une augmentation du pouvoir d'achat de ces salariés.

Sur dix ans, le SMG a connu une augmentation de 51,3%. Cependant, la hausse est concentrée sur ces cinq dernières années : +41,8% entre 2000 et 2005 contre seulement 6,7% entre 1995 et 2000.

Ce phénomène illustre les interventions des pouvoirs publics (cf. encadré), notamment en 2001 (+27,5%) et en 2005 (+5,2%), dans le but d'améliorer le pouvoir d'achat des bas salaires.

Évolution du montant mensuel du SMG sur dix ans



Source : Direction du Travail

Évolution du SMG et du SMAG (au 1^{er} janvier de chaque année)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
SMG										
Taux horaire	437,28	442,31	450,93	456,62	459,08	485,21	591,72	591,72	611,9	650,89
Montant mensuel	73 900	74 750	76 207	77 169	77 585	82 000	100 000	100 000	103 411	110 000
SMAG (a)										
Taux horaire	///	///	///	///	///	463,99	472,98	502,96	508,99	553,26
Montant mensuel	///	///	///	///	///	78 414	79 934	85 000	86 109	93 500

(a) Le SMAG a été créé par la loi du pays n°2000-006 du 15 janvier 2001.

Source : Direction du Travail

Unité : F.CFP